

Manière dont la Commission européenne a mené à bien le processus conduisant à une modification de la police d'assurance maladie et accidents des auxiliaires interprètes de conférence

Affaire ouverte

Affaire 552/2021/MMO - Ouvert le 04/06/2021 - Décision le 15/10/2021 - Institution concernée Commission européenne (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) |